


Envoyé en préfecture le 22/09/2025  
 Reçu en préfecture le 22/09/2025  
 Publié le   
 ID : 039-243900610-20250826-PJDELIBPLUI5-AU




# PLUi de la Grandvallière

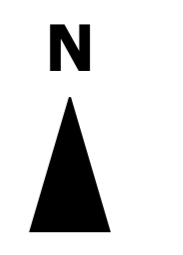
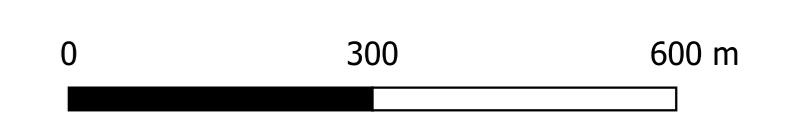
## ZONAGES

### 4.15 Saint-Pierre

Élaboration du PLUi : approbation en date du 17 octobre 2022  
 Modification simplifiée n°1 du PLUi : approbation en date du 26 août 2025



- Prescriptions ponctuelles**
- 🏠 Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11)
  - ▲ Éléments à protéger pour des motifs d'ordres culturels, religieux ou architectural (L151-19)
  - ✳️ Points de vue à préserver (L151-19)
  - 🌊 Mares à préserver (L151-23)
- Prescriptions linéaires**
- Itinéraires intercommunaux de mobilité douce à conserver (L151-38 > voir OAP dédiées)
  - Linéaire commercial à préserver (L151-16)
  - Murets en pierres à préserver (L151-19)
  - Haies à préserver (L151-23)
- Prescriptions surfaciques**
- ▨ Secteur de risque majeur, construction interdite
  - ▨ Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à étude géotechnique
  - ▨ Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre (secteur affecté par le bruit)
  - ▨ Bande de 75 m inconstructible (L111-6)
  - ▨ Secteurs faisant l'objet d'une OAP (L151-6 et s.)
  - ▨ Emplacements réservés (L151-41 > voir annexe dédiée)
  - ▨ Secteur préférentiel d'implantation des commerces de détail (L151-16)
  - ▨ Secteurs de taille et de capacité limitée (L151-13)
  - ▨ Périmètre de secteur bâti en ordre continu ou semi-continu
  - ▨ Périmètre de protection paysagère (L151-19)
  - ▨ Boisements à préserver (L151-23)
  - ▨ Zones humides à protéger (L151-23)
  - ▨ Rives naturelles de plans d'eau à protéger (L122-12)
- Zonages**
- UCM - Zone urbaine de centralité majeure
  - UC - Zone urbaine de centralité
  - UP - Zone urbaine de périphérie
  - UH - Zone urbaine de hameau
  - UT - Zone urbaine à vocation touristique
  - UL - Zone urbaine de loisirs
  - LUX - Zone urbaine à vocation commerciale
  - LXC - Zone urbaine à vocation de commerces de superficie limitée
  - LYI - Zone urbaine à vocation industrielle et artisanale
  - LYF - Zone urbaine dédiée aux fromageries
  - IAUR - Zone à urbaniser à vocation majeure d'habitat
  - IAUT - Zone à urbaniser à vocation touristique
  - IAUE - Zone à urbaniser à vocation d'équipement
  - IAUB - Zone à urbaniser en cœur de biodiversité secondaire
  - IAUY - Zone à urbaniser à vocation industrielle et artisanale
  - N - Zone naturelle
  - NB - Zone naturelle en cœur de biodiversité prioritaire
  - NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
  - NLc - Zone naturelle de loisirs à vocation de chasse
  - NT - Zone naturelle touristique
  - NTI - Zone naturelle touristique insolite
  - NE - Zone naturelle d'équipement
  - NC - Zone naturelle de carrière
  - A - Zone agricole
  - AC - Zone agricole de pension animalière
  - AS - Zone agricole stratégique
  - AP - Zone agricole de pré-bois et d'estive
- Éléments de contexte**
- Plan d'eau
  - Cours d'eau
  - Limite intercommunale
  - Limite communale
  - Parcelles
  - Bâtiments
  - Voie ferrée
  - Route ou rue



Données soumises aux conditions générales d'utilisation des fichiers  
 © IGN - 2019 © PCI Vecteur © DOT du Jura (39)  
 © PNR du Haut-Jura, Avril 2022 / @ URBICAND 2025  
 Reproduction et utilisation limitées aux missions de service public

